



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

enseignants

Question écrite n° 65172

Texte de la question

M. Hervé Féron interroge Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le salaire des enseignants du premier degré. L'étude menée par l'Organisation de coopération et de développement économique et rendue publique le 9 septembre dernier s'est attachée à comparer l'ensemble des éléments de rémunération des personnels éducatifs dans les différents pays membres. Alors que les professeurs de collège et de lycée français disposent d'une rémunération se situant dans la moyenne de celle enregistrée dans les différents pays de l'OCDE, les professeurs des écoles affichent un retard de 17 % et de 54 % par rapport à leurs confrères allemands. Ils sont également moins bien payés que leurs collègues du second degré alors qu'ils passent davantage de temps devant leurs élèves. Par ailleurs, un instituteur français gagnerait 72 % de ce que son niveau de diplôme lui permettrait d'espérer dans un autre secteur d'activités, notamment depuis la réforme de la *maîtrise* qui exige un niveau bac + 5 pour pouvoir être titularisé. Ces écarts, en plus des difficultés liées aux suppressions massives de postes sous le précédent quinquennat, participent à la désaffectation des étudiants pour ce métier exigeant. Il lui demande ainsi les mesures que le Gouvernement entend prendre pour réduire ces différences de rémunération.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Féron](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65172

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 septembre 2014](#), page 8182

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)